

laient pas dans le monde, il le passait dans la retraite, et il eût voulu y consommer sa vie tout entière, comme nous l'apprend son histoire, si Dieu n'en avait disposé autrement; du moins, il se dédommagea en portant partout avec lui l'esprit de prière. "Qu'il fût assis ou en marche, dit S. Bonaventure, au couvent ou au-dehors, livré au travail ou au repos, il semblait avoir voué à la prière son cœur et son corps, son travail et son temps. Toujours il était attentif à la voix de l'Esprit-Saint et ne laissait jamais passer sa visite sans en profiter; lorsqu'elle se présentait, il s'y laissait aller et jouissait de sa douceur aussi longtemps que Dieu le permettait. S'il était en route, il s'arrêtait, laissait ses compagnons le devancer, et goûtait dans le plus intime de son âme la grâce divine." Cet esprit de S. François passa à ses enfants; et pour ne citer que le B. Pierre de Sienné, notre frère dans le Tiers-Ordre, il porta à un haut degré la vertu de silence; mais aussi il mit quatorze ans de travail à l'acquiescer! Il ne parlait jamais que lorsque la charité lui en faisait un devoir; hors de là, il s'entretenait avec Dieu au fond de son cœur, et laissait les autres discourir à leur aise. On pourrait supposer que, comme marchand, il était obligé de s'entretenir plus ou moins longtemps avec ceux qui venaient lui acheter. Mais non; lorsqu'il avait dit une fois le prix de sa marchandise, il ne répondait plus que par signes aux observations qu'on pouvait lui faire. Ste Marie d'Ognies garda une fois le silence depuis la fête de l'Exaltation de la Croix jusqu'à Noël, mais avec tant de sévérité qu'en tout ce temps-là elle ne proféra jamais aucune parole; et cette mortification fut si agréable à Dieu qu'il lui révéla qu'à cause de cela elle ne passerait point par le purgatoire après sa mort. Sans doute un silence aussi absolu n'est pas praticable toujours ni pour tout le monde: mais du moins chacun pourrait se fixer certaines heures de la journée où il ne parlerait point sans une grave nécessité, par exemple de huit heures du soir à huit heures du matin.

Et d'ailleurs, la vertu de silence ne consiste pas à ne point parler, mais à ne parler qu'avec toutes les conditions que nous indiquent les saints, c'est-à-dire :

1° Que pour dire de bonnes choses ;

2° Que pour les dire avec une bonne intention. "Il y a des gens, dit S. Bonaventure (in *Spec. disc. v*), qui parlent bien des choses saintes ; mais c'est ou afin de passer